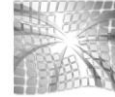




## Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins, de garde et scolaires



*Pour des milieux de travail en santé*  
Réseau de santé publique  
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 29, du 12 au 18 juillet 2020

Le 23 juillet 2020

### Faits saillants

- ▶ Neuf des 18 régions sociosanitaires ont des situations d'écllosion en cours dans des milieux de travail de leur territoire.
- ▶ La vaste majorité (93 %) des 58 milieux de travail en situation d'écllosion a débuté au cours des mois de juin et de juillet, dont 59 % en juillet.
- ▶ Comparativement à la semaine précédente, le nombre de milieux de travail en situation d'écllosion a légèrement augmenté ( $n = + 3$ ) alors que le nombre total de cas confirmés de travailleurs a diminué de 36 %. Bien que 16 situations d'écllosion se soient terminées au cours de la semaine, 19 nouvelles sont apparues.
- ▶ Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des milieux de travail en situation d'écllosion sont concentrés dans cinq régions. Ces régions regroupent 95 % des 364 travailleurs comptabilisés dans ces écllosions. Les régions de Montréal et de la Montérégie cumulent à elles seules, 64 % des milieux et 76 % des travailleurs. Trois régions n'ont qu'un seul milieu de travail en situation d'écllosion.
- ▶ Une diminution est encore observée cette semaine quant au nombre de milieux de travail en situation d'écllosion avec 20 cas confirmés et plus de travailleurs. Ce nombre est passé de 6 à 4, soit 7 % des 58 milieux depuis le début de la situation d'écllosion, dont un établissement avec 50 cas et plus.
- ▶ Près des deux tiers (64 %; 34/53) des milieux de travail en situation d'écllosion ont des effectifs de 50 employés ou plus, et 40 % (21/53) ont 100 employés et plus. Le nombre total d'employés est manquant pour cinq établissements.
- ▶ Les secteurs d'activités les plus affectés selon le nombre de milieux en situation d'écllosion sont ceux des commerces de détail (ex. : commerce de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac), de la restauration et des industries des aliments (ex. : industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie). Il y a quatre restaurants de plus que la semaine précédente ( $n = 10$ ).
- ▶ Plusieurs situations d'écllosion ont été recensées chez des travailleurs immigrants temporaires (TET) dans le secteur agricole, dont une est en cours depuis la semaine dernière. Bien que plusieurs de ces travailleurs étaient en quarantaine parce qu'ils sont arrivés récemment au Canada, ils ont tout de même le statut de travailleurs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tout TET est réputé être au travail dès son arrivée au Canada et sa prise en charge par l'employeur. En effet, l'employeur a l'obligation de rémunérer le TET pendant sa quarantaine obligatoire.

- ▶ Le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs se retrouve dans le secteur des services aux entreprises (ex. : services de sécurité et d'enquêtes) qui regroupe 34 % de l'ensemble des cas confirmés, suivi des commerces de détail (ex. : commerces de détail hors magasin).
- ▶ Près des deux tiers (64 %) des milieux de travail en situation d'éclosion et 69 % des cas confirmés dans ces situations d'éclosion se retrouvent dans les groupes sectoriels IV à VI définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ce sont les secteurs « Commerce » et « Autres services commerciaux et personnels », comprenant entre autres les commerces de gros, de détail et la restauration, qui comptent le plus de situations d'éclosion (n = 31; 53 %) et de travailleurs dans ces situations (n = 233; 64 %). Ces établissements sont desservis par le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) dans le cadre de la pandémie, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique.

## Constats depuis le début de la vigie

- ▶ Depuis le début du processus de vigie des éclosions, soit à compter du 14 juin 2020 (semaine CDC 25), 158 établissements au total ont connu une situation d'éclosion.
- ▶ Quatre divisions économiques regroupent près de 80 % (123/158) de ces établissements. Il s'agit des « Industries manufacturières » (n = 53), en particulier l'industrie des aliments, les « Commerces de gros et de détail » (n = 44), notamment les commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac, les « Services aux entreprises » (n = 14) et la division « Hébergement et restauration » (n = 12), principalement les restaurants (données non présentées).

## Contexte

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le déconfinement des milieux de travail et la *Proposition d'analyse et de vigie épidémiologiques pour assurer le suivi du déconfinement et de l'évolution de la pandémie au Québec* de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- ▶ Il répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail autres que les milieux de soins, de garde et scolaires, en présentant le portrait des milieux de travail affectés par l'épidémie de COVID-19, pour la période en cours selon la [définition d'éclosions](#) retenue pour la vigie nationale.

## Méthode

- ▶ **Population ciblée :**
  - ▶ Milieux de travail, excluant les milieux de soins, de garde et scolaires.
- ▶ **Source de données :**
  - ▶ Les données ont été recueillies par les équipes régionales de santé au travail de chaque direction régionale de santé publique (DSPu), à partir des échanges avec leurs équipes régionales en maladies infectieuses.
  - ▶ Les critères d'identification, d'extraction et de transmission des données utilisés par les régions sont identiques.

- ▶ Les données régionales ont été transmises<sup>2</sup> à l'équipe surveillance en santé au travail de l'INSPQ. Le jumelage avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT) a permis l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail et son lieu géographique, à partir du numéro (No-ÉTA) attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT et de préciser le code d'activité économique.

#### ▶ Analyses :

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique<sup>3</sup> et région sociosanitaire :
  - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
  - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

**Définition d'éclosion dans le milieu de travail :** Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas<sup>4</sup> (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 28 jours suivant la date de déclaration du dernier cas confirmé<sup>5</sup> (utilisée comme *proxy* de la date de la dernière présence dans le milieu de travail).

## Interprétation et limites

- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le rapport ne porte que sur les éclosions en cours. Il ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie.
- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement une situation de transmission de la COVID dans ces milieux de travail.
- ▶ Concernant la sur ou la sous-estimation :
  - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'éclosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été **présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 derniers jours** (excluant les cas en télétravail ou en congé). Or, en raison des procédures régionales axées sur la recherche de contacts, certaines régions ne comptabilisent pour le moment que les travailleurs ayant été au travail dans une période de 48 heures avant le début des symptômes.
  - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport.

<sup>2</sup> Données transmises le 21 juillet 2020 pour la semaine du 12 au 18 juillet 2020.

<sup>3</sup> Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

<sup>4</sup> Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

<sup>5</sup> À noter que pour la semaine du dimanche 12 juillet au samedi 18 juillet 2020, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été déclaré entre le 21 juin et 18 juillet 2020.

- ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme *proxy* de la date de la dernière journée au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 28 jours sans cas confirmé (fin d'éclosion) et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'éclosion.
- ▶ Pour le secteur de la Construction, contrairement aux autres secteurs d'activités, il n'y a pas à ce moment-ci<sup>6</sup> d'identification d'éclosion en fonction du lieu physique où le risque de transmission est possible, car l'information est rapportée selon l'adresse du siège social de l'employeur. Plusieurs cas pour un même employeur ne correspondront que très rarement à une véritable éclosion à cette adresse puisque ces travailleurs œuvrent généralement sur des chantiers différents. Aussi, les cas sont attribués à la région du siège social, ce qui ne permet pas d'avoir un portrait juste de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. À cause de cette limite, il est fortement recommandé de ne pas diffuser publiquement les données régionales sur ce secteur. L'information reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur.
- ▶ Ce constat s'applique également aux agences de placement de personnel. L'information sur le milieu de travail est rapportée selon l'adresse de l'agence et non en fonction de l'entreprise-cliente où la personne a travaillé. Les travailleurs d'agence<sup>7</sup> peuvent œuvrer dans différentes entreprises. L'information reste utile pour donner une idée du nombre total de travailleurs d'agences affectés par la COVID-19.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elle ne reflète pas les interventions qui ont eu lieu avec chaque milieu de travail.

---

<sup>6</sup> Une procédure de gestion des éclosions touchant les chantiers de construction vient d'être amorcée pour s'assurer que la DSPu où se trouve le chantier dispose des informations pour s'assurer de la mise en place des mesures préventives. Il reste à tester, à partir de cette procédure, comment comptabiliser les chantiers de construction en situation d'éclosion.

<sup>7</sup> Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnels de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

## Résultats

**Note :** Pour faciliter la lecture de ce rapport, les principaux tableaux sont présentés dans cette section. Des tableaux secondaires peuvent être produits pour raffiner le niveau d'analyse et pourront être ajoutés au besoin dans les versions subséquentes du rapport hebdomadaire.

### Portrait sommaire des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 12 juillet au samedi 18 juillet 2020 (semaine n°29 des Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

**Tableau 1** Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 58	N = 364
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 9 régions avec des milieux en situation d'éclosion</li> <li>▶ 9 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre total de régions ayant fourni des données pour la date de tombée : 18</li> </ul>	

Note : Les données par région sont fournies plus loin (figures 1 et 2).

**Tableau 2** Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N (%*)		
06 – Montréal	20 (34,5)	214 (58,8)
16 – Montérégie	17 (29,3)	64 (17,6)
14 – Lanaudière	6 (10,3)	30 (8,2)
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 (8,6)	19 (5,2)
15 – Laurentides	4 (6,9)	17 (4,7)
Les 4 autres régions	6 (10,3)	20 (5,5)
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>364</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon la région métropolitaine**

Région métropolitaine (à partir du découpage des régions sociosanitaires)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	23 (39,7)	221 (60,7)
Ceinture du Grand Montréal <sup>8</sup>	16 (27,6)	59 (16,2)
Autres régions du Québec <sup>9</sup>	19 (32,8)	84 (23,1)
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>364</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 4 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon le mois du début de la situation d'éclosion**

À noter : les situations d'éclosion en cours sont répertoriées depuis la semaine CDC 25, soit depuis le 14 juin.

Mois du début de la situation d'éclosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Mars 2020	2 (3,4)	123 (33,8)
Mai 2020	2 (3,4)	34 (9,3)
Juin 2020	20 (34,5)	99 (27,2)
Juillet 2020	34 (58,6)	108 (30,0)
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>364</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

<sup>8</sup> La ceinture du Grand Montréal comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

<sup>9</sup> Autres régions : 01 -Bas-St-Laurent, 02 -Saguenay-Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 11 -Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Surôit (1632), RLS du Haut St-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

**Tableau 5** Variation entre les semaines CDC 26 à 29 du nombre de milieux en situation d'éclosion et du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion

Comparaison avec la semaine précédente		Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	<b>Total semaine 26</b>	<b>81</b>	<b>891</b>
(-)	Éclosions terminées	24	198
(+)	Nouvelles éclosions	8	30
(+)	Nouveaux cas confirmés dans les éclosions en cours	-	66
	<b>Total semaine 27</b>	<b>65 (↓)</b>	<b>789 (↓)</b>
(-)	Éclosions terminées	28	269
(+)	Nouvelles éclosions	18 <sup>a</sup>	45
(+)	Nouveaux cas confirmés dans les éclosions en cours	-	6
	<b>Total semaine 28</b>	<b>55 (↓)</b>	<b>571 (↓)</b>
(-)	Éclosions terminées	16	297
(+)	Nouvelles éclosions	19	72
(+)	Nouveaux cas confirmés dans les éclosions en cours	-	18
	<b>Total semaine 29</b>	<b>58 (↑)</b>	<b>364 (↓)</b>

<sup>a</sup> Il y a une 2<sup>e</sup> éclosion dans un milieu de travail parmi les nouvelles éclosions : un milieu dont une éclosion était terminée se retrouve à nouveau en situation d'éclosion.

**Tableau 6 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion**

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 à 4 cas	47	81,0
5 à 9 cas	5	8,6
10 à 19 cas	2	3,4
20 cas et plus	4	6,9
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>

\* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

**Tableau 7 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion selon la taille de l'établissement**

Nombre d'employés dans l'établissement <sup>a</sup>	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%
Moins de 10	6	11,3
10 à 49	13	24,5
50 à 99	13	24,5
100 et plus	21	39,6
<b>Total</b>	<b>53<sup>b</sup></b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Source : Système d'information en santé au travail (SISAT).

<sup>b</sup> Le nombre d'employés est erroné ou non disponible dans le SISAT pour cinq établissements.

**Tableau 8 Le top 5 des activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'écllosion**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
<b>Commerces de détail</b>	<b>13</b>	<b>55</b>	<b>3</b>
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	7	17	3
▪ 64 Marchandises diverses	2	5	2
▪ 61 Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	1	2	1
▪ 62 Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	1	2	1
▪ 63 Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	1	2	1
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	1	27	1
<b>92 Restauration</b> (Restaurants avec permis d'alcool)	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>4</b>
<b>10 Industries des aliments</b> (Autres industries de produits alimentaires; Conserveries de fruits et de légumes; Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie)	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>4</b>
<b>01 Agriculture</b> (Culture mixte des fruits et légumes; Culture des céréales; Culture en serre)	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>3</b>
<b>77 Services aux entreprises</b> (Services de reproduction <sup>a</sup> ; Services de sécurité et d'enquêtes)	<b>3</b>	<b>125</b>	<b>1</b>

<sup>a</sup> Établissement dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression, de photocopie, etc.

**Tableau 9 Le top 5 des activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion**

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
<b>77 Services aux entreprises</b> (Services de reproduction <sup>a</sup> ; Services de sécurité et d'enquêtes)	<b>125</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Commerces de détail</b>	<b>55</b>	<b>13</b>	<b>3</b>
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	27	1	1
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	17	7	3
▪ 64 Marchandises diverses	5	2	2
▪ 61 Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	2	1	1
▪ 62 Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	2	1	1
▪ 63 Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	1	1
<b>10 Industries des aliments</b> (Autres industries de produits alimentaires; Conserveries de fruits et de légumes; Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie)	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>32 Industries du matériel de transport</b> (Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs)	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>92 Restauration</b> (Restaurants avec permis d'alcool)	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>4</b>

<sup>a</sup> Établissement dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression, de photocopie, etc.

**Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion avec 20 cas confirmés et plus de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, selon les classes d'activités économiques**

<b>Classes d'activités économiques<sup>a</sup> (code CAEQ à 4 chiffres)</b>	<b>Nombre</b>
<b>3211</b> – Industrie des aéronefs et des pièces d'aéronefs	1
<b>6921</b> – Entreprises de vente directe	1
<b>7791</b> – Services de sécurité et d'enquêtes	1
<b>7796</b> – Services de reproduction	1
<b>Total</b>	<b>4</b>

<sup>a</sup> Les deux premiers chiffres du code renvoient aux grands groupes d'activité économique au tableau 12.

## Répartition par région sociosanitaire

Figure 1 Nombre de milieux de travail en situation d'écllosion, selon la région sociosanitaire

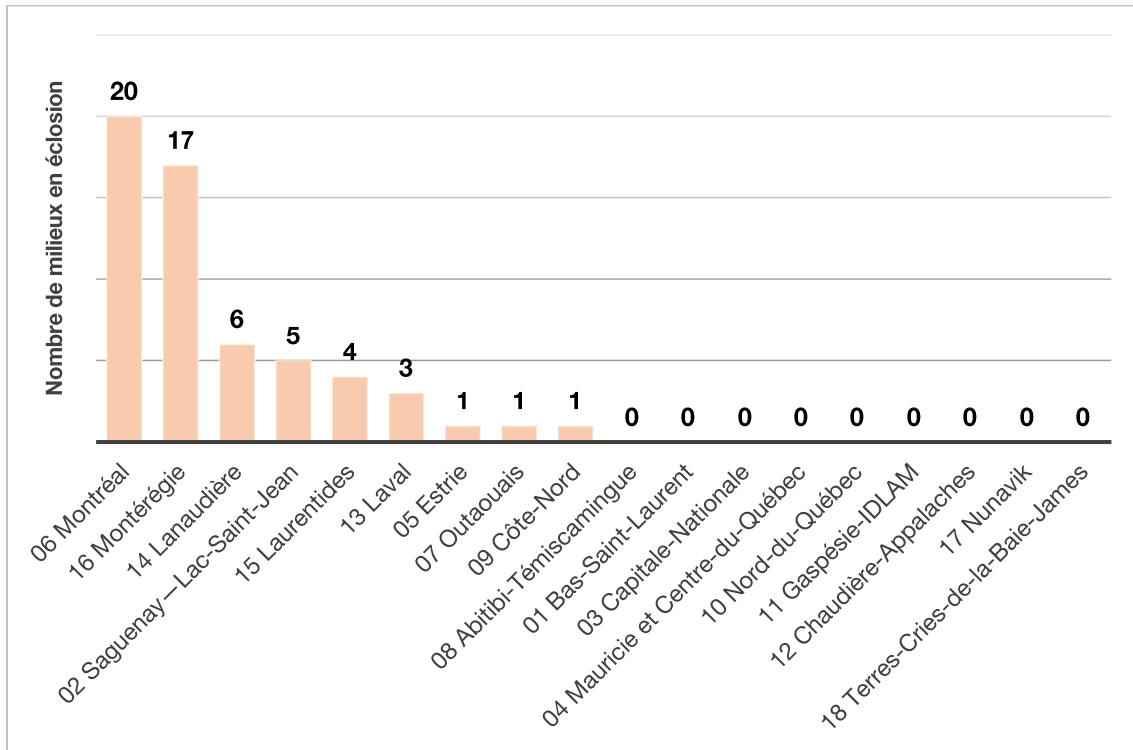
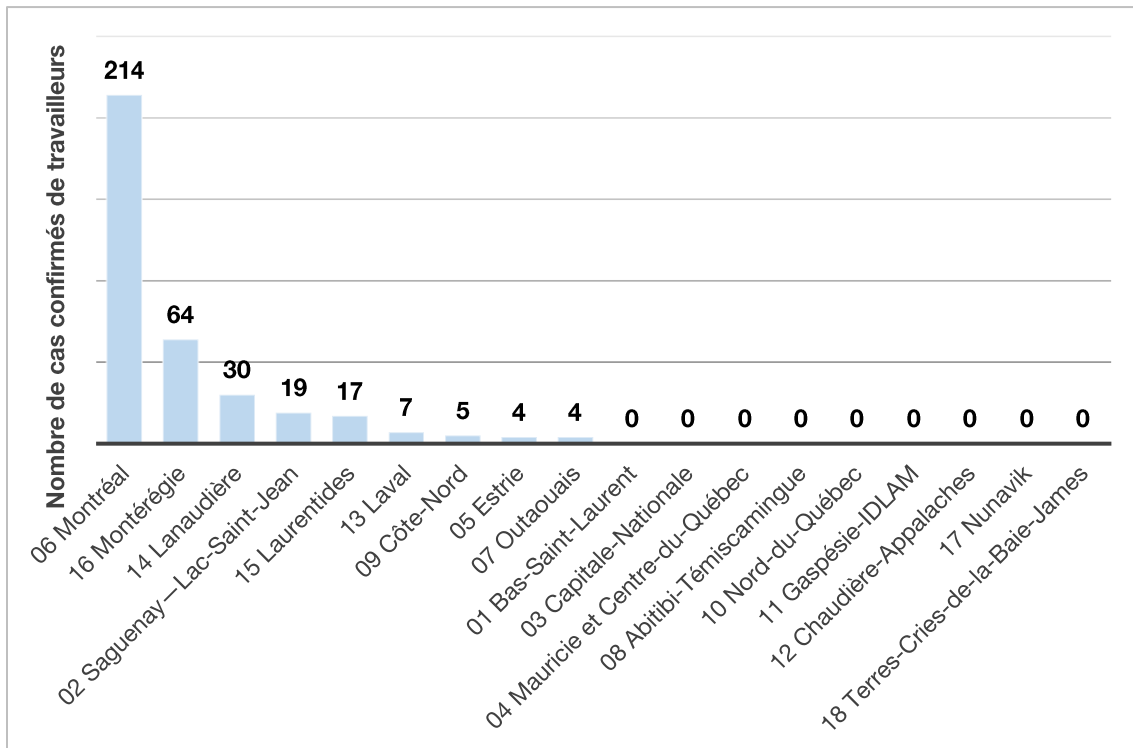


Figure 2 Nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, selon la région sociosanitaire



## Répartition par activité économique

**Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques**

Divisions d'activités économiques (CAEQ)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%	Nombre	%
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	5	8,6	15	4,1
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	0	0	0	0
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
E – Industries manufacturières	13	22,4	92	25,3
F – Construction (voir section interprétation et limites, p. 3)	3	5,2	7	1,9
G – Transports et entreposage	3	5,2	9	2,5
H – Communications et autres services publics	0	0	0	0
I – Commerces de gros	2	3,4	19	5,2
J – Commerces de détail	13	22,4	55	15,1
K – Intermédiaires financiers et assurances	1	1,7	4	1,1
L – Services immobiliers et agences d'assurances	0	0	0	0
M – Services aux entreprises	3	5,2	125	34,3
N – Services gouvernementaux	2	3,4	4	1,1
O – Services d'enseignement	0	0	0	0
P – Services de santé et services sociaux	0	0	0	0
Q – Hébergement et restauration	11	19,0	30	8,2
R – Autres services	2	3,4	4	1,1
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>	<b>364</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 12 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques**

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%	Nombre	%
01 – Agriculture	5	8,6	15	4,1
02 – Services relatifs à l'agriculture	0	0	0	0
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	0	0	0	0
05 – Services forestiers	0	0	0	0
06 – Mines	0	0	0	0
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	0	0	0	0
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	9	15,5	39	10,7
11 – Industries des boissons	1	1,7	16	4,4
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	0	0	0	0
16 – Industries des produits en matière plastique	0	0	0	0
17 – Industries du cuir et des produits connexes	0	0	0	0
18 – Industries textiles de première transformation	0	0	0	0
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	0	0	0	0
25 – Industries du bois	1	1,7	5	1,4
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	0	0	0	0
27 – Industries du papier et produits en papier	0	0	0	0
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	0	0	0	0
29 – Industries de première transformation des métaux	0	0	0	0
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques	1	1,7	2	0,5
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	0	0	0	0
32 – Industries du matériel de transport	1	1,7	30	8,2
33 – Industries des produits électriques et électroniques	0	0	0	0
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
36 – Industries du pétrole et du charbon	0	0	0	0
37 – Industries chimiques	0	0	0	0
39 – Autres industries manufacturières	0	0	0	0
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux (voir section interprétation et limites, p, 3)	2	3,4	5	1,4
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir section interprétation et limites, p, 3)	1	1,7	2	0,5

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%	Nombre	%
44 – Services relatifs à la construction	0	0	0	0
45 – Transports	1	1,7	3	0,8
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	2	3,4	6	1,6
48 – Communications	0	0	0	0
49 – Autres services publics	0	0	0	0
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	0	0	0	0
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	1	1,7	16	4,4
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	0	0	0	0
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	1,7	3	0,8
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	0	0	0	0
59 – Commerces de gros de produits divers	0	0	0	0
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	7	12,1	17	4,7
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	1	1,7	2	0,5
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	1	1,7	2	0,5
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	1	1,7	2	0,5
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	2	3,4	5	1,4
65 – Autres commerces de détail	0	0	0	0
69 – Commerces de détail hors magasin	1	1,7	27	7,4
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	1	1,7	4	1,1
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	0	0	0	0
74 – Autres intermédiaires financiers	0	0	0	0
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	0	0	0	0
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	0	0	0	0
77 – Services aux entreprises	3	5,2	125	34,3
81 – Services de l'administration fédérale	0	0	0	0
82 – Services de l'administration provinciale	2	3,4	4	1,1
83 – Services des administrations locales	0	0	0	0
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%	Nombre	%
86 – Services de santé et services sociaux	0	0	0	0
91 – Hébergement	1	1,7	4	1,1
92 – Restauration	10	17,2	26	7,1
96 – Services de divertissements et de loisirs	1	1,7	2	0,5
97 – Services personnels et domestiques	0	0	0	0
98 – Associations	0	0	0	0
99 – Autres services	1	1,7	2	0,5
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>	<b>364</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 13 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique**

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%	Nombre	%
I	01- Bâtiment et travaux publics (voir section interprétation et limites, p, 3)	3	5,2	7	1,9
	02 - Industrie chimique	0	0	0	0
	03 - Forêt et scieries	1	1,7	5	1,4
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
	05 - Fabrication de produits en métal	1	1,7	2	0,5
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	0	0	0	0
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	0	0	0	0
	08 - Fabrication d'équipement de transport	1	1,7	30	8,2
	09 - Première transformation des métaux	0	0	0	0
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
III	11 - Administration publique	2	3,4	4	1,1
	12 - Industrie des aliments et boissons	10	17,2	55	15,1
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0	0	0
	14 - Industrie du papier et activités diverses	0	0	0	0
	15 - Transport et entreposage	3	5,2	9	2,5
IV	16 - Commerce	15	25,9	74	20,3
	17 - Industrie du cuir	0	0	0	0
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0	0	0
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	0	0	0	0
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	16	27,6	159	43,7
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	0	0	0	0
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	0	0	0	0
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0	0	0
	25 - Fabrication de produits électriques	0	0	0	0
VI	26 - Agriculture	5	8,6	15	4,1
	27 - Bonneterie et habillement	0	0	0	0
	28 - Enseignement et services annexes	0	0	0	0
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	1	1,7	4	1,1
	30 - Services médicaux et sociaux	0	0	0	0
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	0	0	0	0
<b>Ensemble des secteurs</b>		<b>58</b>	<b>100,0</b>	<b>364</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 14 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels**

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%	Nombre	%
I	5	8,6	14	3,8
II	1	1,7	30	8,2
III	15	25,8	68	18,7
IV	15	25,9	74	20,3
V	16	27,6	159	43,7
VI	6	10,3	19	5,2
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>100,0</b>	<b>364</b>	<b>100,0</b>

# Vigie des situations d'éclosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 29, du 12 au 18 juillet 2020

---

## AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique  
Richard Martin, conseiller scientifique  
France Tissot, conseillère scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail, Institut national de santé publique du Québec

Denis Laliberté, médecin-conseil  
David Bellemare, médecin résident  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et  
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)  
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

## AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail  
Professionnels de maladies infectieuses  
Directions régionales de santé publique

## REMERCIEMENTS

Des remerciements sont adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclosions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

## SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

## MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

